



# Mémoire

pour la consultation sur le Développement durable de  
la Gaspésie et du Québec

PAR

## ENVIRONNEMENT VERT PLUS

Groupe écologiste de la Baie des Chaleurs

### Qui nous sommes...

ENVIRONNEMENT VERT PLUS a été fondé en 1986 et a su mobiliser depuis près de 20 ans, la population de la Baie des Chaleurs sur de nombreux et variés enjeux environnementaux, notamment en ce qui concerne la pollution industrielle, les atteintes aux aires protégées, dont le parc de la Gaspésie et la sur-exploitation et mal-exploitation des ressources naturelles particulièrement la forêt gaspésienne et les ressources aquatiques de la Baie des Chaleurs.

### Nos objectifs...

Dans la charte du groupe Environnement Vert Plus, on retrouve les quatre grands objectifs suivants :

1. Inciter les gouvernements, les industries, les organismes et la population en général à protéger notre environnement en empêchant toutes formes de dégradation.
2. Créer, produire et diffuser tous documents écrits ou électroniques susceptibles d'informer et de sensibiliser la population aux problèmes environnementaux.
3. Opérer un changement social en organisant toutes activités propres à assurer la prise en charge par la population du respect et de l'amélioration de la qualité de l'environnement, et
4. Aider à l'acquisition de connaissances susceptibles de développer une responsabilisation des individus, groupes et collectivités face à la qualité de l'environnement.

### Nos actions et réalisations...

Environnement Vert Plus est un groupe indépendant qui ne compte pour son fonctionnement que sur les contributions de ses membres. Nous sommes en bonne position pour défendre le bien commun dans plusieurs dossiers et pour sensibiliser et sonner l'alarme comme nous l'avons fait en juillet 2003 concernant le projet d'implanter un incinérateur de déchets toxiques sur les bords de la Baie des Chaleurs à Belledune.

Pour un organisme fonctionnant sur une base bénévole, Environnement Vert Plus a une impressionnante feuille de route en matière de protection de l'environnement de la Baie des Chaleurs et peut apporter une contribution significative visant une implication plus grande de la population pour que le développement de la Gaspésie et du Québec devienne durable, ce qui n'est pas le cas présentement.

# Les grands principes du développement durable au Québec :

Étant des bénévoles et à cause du court laps de temps pour préparer un mémoire, Environnement Vert Plus ne peut ici faire l'historique de ces nombreuses erreurs qui ont marqué le mal développement de la Gaspésie. Toutefois, nous invitons les élus à reconnaître que des changements importants sont nécessaires à court terme et que les principes énoncés peuvent servir à orienter ces changements.

Nous avons concentré nos observations sur 6 des 14 principes énoncés et avons dans certains cas, fait part de recommandations s'y rapportant.

## **1 : Santé et qualité de vie**

Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

Nous nous inquiétons lorsque nous voyons nos gouvernements cautionner l'incinération comme moyen de dépollution autant à Saint-Ambroise au Québec, qu'à Belledune sur la frontière du Québec. Nous nous inquiétons quand nous voyons notre direction de santé publique minimiser constamment les risques réels à la santé comme c'est cas dans le dossier de Murdochville et de Belledune. Nous nous inquiétons quand le ministre de l'Environnement autorise des dérogations pour permettre l'utilisation de dépôts en tranchées pour des populations de plus de 2000 habitants sans interdire le brûlage à base température des masses de déchets domestiques.

Pour respecter le principe de santé et de qualité de vie, EVP RECOMMANDE DE :

- Interdire tout brûlage de déchets dans les dépotoirs et dépôts en tranchées
- Appliquer l'ordonnance émise dans le dossier de l'incinérateur de Saint-Ambroise et empêcher tout redémarrage de cet incinérateur jusqu'à ce que la lumière soit faite dans le cas de la contamination
- Compenser les travailleurs affectés par des maladies industrielles et environnementales à Murdochville et réclamer remboursement à la compagnie Noranda.
- Réévaluer les compétences du personnel de la direction de la Santé publique de la Gaspésie en matière de santé environnementale.

## **2 : Équité sociale**

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle, en tenant compte des besoins des personnes concernées.

Nous nous inquiétons de voir les ressources forestières du domaine public octroyées à des compagnies extérieures n'ayant aucun intérêt à ce que la ressource soit durable leurs dirigeants ne vivent pas ici en région. Nous attribuons la fermeture de plusieurs villages gaspésiens au début des années 1970, au non-respect du principe d'équité sociale. Nous appréhendons une rupture de stock à long terme de nos ressources pour satisfaire des corporations qui visent le profit à court terme.

Pour respecter le principe d'équité sociale, EVP RECOMMANDE :

- Que puisse s'exercer un contrôle régional sur la forêt publique et une exploitation par des propriétaires qui demeurent en région.

## **5 : Participation et engagement**

Le développement durable repose sur la participation des citoyens et sur l'engagement des différents groupes de la société afin d'assurer la durabilité sociale, économique et environnementale

du développement.

Les mesures favorisant l'éducation et l'accès à l'information doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation, à sensibiliser et à encourager la participation du public.

Des groupes écologistes comme nous, Environnement Vert Plus, réussissent avec peu de moyen à sensibiliser le public à modifier ses habitudes de vie et à exercer une influence sur les pratiques et les projets pouvant avoir des incidences sur notre environnement et notre qualité de vie. Lorsque nous avons fait appel à un programme de financement du ministère de l'Environnement, nous avons été ignorés alors que nous remplissions tous les critères du programme.

Pour respecter le principe de participation et d'engagement, EVP RECOMMANDE :

- Que le gouvernement du Québec confie aux groupes environnementaux le mandat de l'éducation et de la sensibilisation au développement durable et qu'il fournisse à ces groupes les moyens financiers nécessaires à mousser la participation et l'engagement des citoyens et citoyennes.

## **7 : Protection du patrimoine culturel**

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux et de paysages est source d'identité, de fierté et de solidarité. Il importe de procéder à son identification, sa protection et sa mise en valeur, compte tenu des éléments de rareté et de fragilité qui lui sont propres.

Nous nous inquiétons des changements aux règles qu'envisage le ministère des Ressources naturelles pour permettre la reprise d'un forage pétrolier tout près du parc fossilifère de Miguasha, un site reconnu par l'UNESCO. Voilà un exemple concret où ce principe risque d'être violé très bientôt par le gouvernement du Québec. Nous nous inquiétons aussi des projets incompatibles avec la vocation d'un parc de conservation tel le Parc de la Gaspésie et des permissions déjà accordées pour permettre le passage de VTT et de motoneiges à l'intérieur des limites de ce parc de conservation. Enfin, nous nous inquiétons sur les pressions incessantes de corporations forestières et minières qui veulent exploiter des ressources à l'intérieur des limites du parc de la Gaspésie.

Pour respecter le principe de protection du patrimoine culturel, EVP RECOMMANDE DE

- Nous garantir que l'intégrité des parcs sera respectée et que notamment, le gouvernement du Québec ne permettra pas à Hydro-Québec ou à toute autre compagnie d'effectuer de forages pétroliers dans la zone de protection du parc de Miguasha.

## **9 : Précaution**

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitudes scientifiques absolues ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

Nous nous inquiétons de voir redémarrer l'incinérateur de sols contaminés de Saint-Ambroise au Saguenay et ce, malgré le fait que vous avez en main des informations démontrant un potentiel de dommages graves et irréversibles.

Pour respecter le principe de précaution, EVP RECOMMANDE :

- D'appliquer l'ordonnance émise pour stopper l'incinération de déchets toxiques à Saint-Ambroise
- De prendre toutes les mesures et actions nécessaires pour stopper le projet d'incinérateur de déchets toxiques à Belledune dans la Baie des Chaleurs.

## **11 : Respect de la capacité de support des écosystèmes**

Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes; elles ne doivent pas dépasser le seuil au-delà duquel les fonctions et l'équilibre d'un milieu seraient irrémédiablement altérés.

Nous nous inquiétons du fait que le gouvernement ne réduit pas suffisamment les approvisionnements en forêt publique alors qu'il est bien reconnu que les volumes récoltés et la nature des coupes autorisées ne respectent pas la capacité des écosystèmes (incluant les impacts sur nos rivières à saumon). Les réductions d'approvisionnement dans le passé n'ont pas été suffisantes et celles à venir, ne laissent rien présager de mieux.

Nous nous inquiétons aussi des engagements à long terme pris par les producteurs forestiers privés qui ne semblent pas respecter la capacité de la forêt privée. Par exemple, une étude a démontré que la forêt privée de la MRC Avignon était exploitée à plus de 350% de son potentiel. Cela n'a pas empêché, les producteurs privés de garantir récemment des approvisionnements supplémentaires à long terme pour une usine prévue pour Gaspé.

**Nouveau principe à considérer :**

### **INVESTISSEMENT ÉTHIQUE DANS LE SENS D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**EVP RECOMMANDE AUSSI QUE LES INVESTISSEMENTS DES CAISSES DE RETRAITE ET DES FONDS DE TRAVAILLEURS SOIENT SOUMIS À UNE ÉVALUATION QUAND À LEUR RESPECT DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.**

**POUR CE FAIRE, LE GOUVERNEMENT DOIT IMPOSER DES CRITÈRES ÉTHIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CHOIX DES INVESTISSEMENTS DE CES FONDS.**

EVP est d'avis que sans cette dernière mesure, le développement durable au Québec ne demeurera qu'un vœu pieu.

### **En guise de conclusion et en appui à la Coalition Retour à l'Expéditeur...**

La création d'un Fonds vert constitue un bon pas afin de doter le plan de développement durable de moyens d'action. Nous espérons qu'il permettra aux citoyens impliqués dans des luttes à finir contre des organisations visant des développements à courte vue, de se doter de moyens financiers. L'État disposera là d'un mécanisme intéressant pour outiller les initiatives en développement durable.

Nous appuyons la création d'un poste de commissaire au développement durable, relevant du Vérificateur général, comme une mesure importante du Plan de développement durable du Québec. Nous espérons qu'il disposera des moyens pour mesurer l'évolution du développement durable et faire connaître publiquement les points où il y a stagnation ou régression.

En ce qui concerne l'échéancier, nous espérons fortement qu'il sera maintenu. La situation qui prévaut, chez nous comme ailleurs, le justifie et l'exige.

Merci de votre attention,

Michel Goudreau  
Président  
Environnement Vert Plus  
706C, boul. Perron est  
Maria (Québec)  
G0C 1Y0

Tel : 418-788-5590 (résidence)

Courriel : [vertplus@globetrotter.net](mailto:vertplus@globetrotter.net)